

CADRE GENERAL DE LA LISTE 2012

La liste des médicaments non remboursables par l'INAMI pris en charge par les CPAS de la Conférence des 19 CPAS de la Région de Bruxelles est établie en suivant ce cadre général dressé par la Commission des Médicaments.

Attention : Les changements de CNK, de conditionnement, de nom, les nouveaux dosages et les nouveaux génériques de produits admis ne sont pris en charge qu'au moment où ils figurent sur la liste.

Chaque changement peut être proposé aux personnes mandatées à adapter la liste via les adresses mail suivantes :

smagnee@cpasbru.irisnet.be ET nringoet@cpasbru.irisnet.be

Le cadre général suit les chapitres du « Répertoire commenté des médicaments » du Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (www.cbip.be). Quelques produits admis hors compendium sont également mentionnés sous ces chapitres.

1) HYPOTENSION

Admis : EFFORTIL.

Pas admis : EPIPEN: soumis au réquisitoire du CPAS qui doit être renouvelé régulièrement car à péremption courte.

Supprimé : REGULTON, car hors commerce.

2) TROUBLES VASCULAIRES

Admis: Cinnarizine génériques toute forme et dosage, et Piracetam génériques toute forme et dosage.

Supprimé : IBEXONE et PRAXILENE

3) SUBSTANCES VEINOTROPES ET CAPILLAROTROPES

Admis: seulement VEINOFYTOL capsules 40 et 98 capsules.

4) HEMOSTATIQUES

Ajouté : DICYNONE toute forme et dosage.

5) ANTIACIDES

Admis : seulement GAVISCON poudre, GAVISCON suspension bébé goût banane, GASTRIPHAR liquide petit et grand conditionnement et MAGLID.

Supprimé : MAALOX comprimés et sirop et RIOPAN, en raison de leur prix.

6) SPASMOLYTIQUES

Admis : BUSCOPAN toute forme et dosage.

7) PATHOLOGIE DU FOIE

Ajouté : CANTABILINE.

8) ANTI-EMETIQUES

DOMPERIDONE:

Admis : seulement MOTILIUM suppos, sirop adulte et sirop enfant, Dompéridone génériques tout forme tout dosage ainsi que OROPERIDYS et ZILIUM.

Supprimé : MOTILIUM INSTANT et MOTILIUM COMPRIMES.

METOCLOPRAMIDE:

Maintenu: PRIMPERAN suppo adulte, amp, comprimés et sirop adultes, car il n'existe pas de générique en suppo.

Admis : Métoclopramide génériques toute forme et dosage (docmétoclo sir, métoclopramide EG compr).

Supprimé : PRIMPERAN suppo enfants (hors commerce).

9) LAXATIFS

Admis: FLEET et MICROLAX 4 tubes, laxatifs à usage rectal, NORMACOL et SPAGHULAX, y compris les formes monodose, et COLOFIBER, DULCOLAX suppos, Lactulose génériques y compris les formes monodose, PRUNASINE, et bisacodyl génériques, WYLAXINE et FRUCTINE (picosulfate).

Ajouté : CURAPEG JUNIOR et ADULTE, LAXIDO, MOLAXOLE, MACROGOL SANDOZ, MOVIPREP, MOVOLAX, TRANSIPEG, KLEAN-PREP, PREPACOL et FLEET PHOSPHOSODA.

Ajouté : SUPPO GLYCERINE ADULTE, ENFANTS, BEBE 10 suppos au prix de 2€.

Supprimé : LAXOBERON, MOVICOL adulte et junior, et DULCOLAX BISACODYL, en faveur des génériques.

10) ANTIDIARRHEIQUES

Admis : BAREXAL (usage fréquent en pédiatrie), Lopéramide génériques, petits modèles seulement. O.R.S (ORISEL), GASTROLYTE et SOPARYX. NORIT capsules et comprimés.

Ajouté : NORIT CARBOMIX

Supprimé : DIACLO et ENTERIPHAR, bref tous les probiotiques sont supprimés pour manque de preuve scientifique d'efficacité .

11) TRAITEMENT DES HEMORROIDES

Supprimé : ANUSOL, PROCTO-SYNALAR, SCHERIPROCT, et TRIANAL, suppositoires et pommade en faveur des préparations magistrales.

Ajouté : La crème sur base d'ISOSORBIDE DINITRATE est prise en charge, même si elle n'est pas remboursée par l'INAMI. Au prix de 18,50 € pour 50 g, récipient compris.

12) SYSTEME URO-GENITAL

Admis: les Tamsulosine génériques (sauf Yamanouchi), PROSTA-URGENIN et URGENIN gouttes.

Pas admis : TAMSULOSINE YAMANOUCHI, raison prix.

13) ANTITUSSIFS, MUCOLYTIQUES ET EXPECTORANTS

Les antitussifs narcotiques.

Admis : PARACODINE compr et sirop seulement.

Supprimé : ACEDICONE car hors marché, COTRANE sirop.

Les antitussifs non narcotiques.

Admis : seulement TOUXIUM capsules, DEXTROMETORPHANE TEVA sirop, BALSOCLEASE DEXTROMETHORPHANE sirop, TOUX-SAN sirop dextrométhorphan normal, TOUX-SAN sirop dextrométhorphan enfants, LYSOTOSSIL et SEKIN.

Supprimé : ACTIFED compr et sirop, BALSOCLEASE ANTITUSSIVUM toute forme, BRONCHOSEDAL DEXTOMETORPHANE, DEXIR adultes et enfants, EUPHON sirop et pastilles, LEVOTUSS, NORTUSSINE MONO, NOSCAFLEX, NOSCAMEREPHINE, ROMILAR, SINECOD, SOLUDRIL, TUSSIPECT, TUSSO RHINATHIOL sir enf et adultes et tablettes, VICKS VAPOSYRUP ANTITUSSIF, .

Ajouté : STODAL.

Les mucolytiques.

Admis : Acétylcystéine seulement génériques de 200 mg en sachets (d'autres sont remboursés par l'INAMI), BISOLVON et bromhexine génériques, FLUIMUCIL ANTIBIOTIC 3 AMPOULES, pour aérosolthérapie.

Supprimé : MUCO RHINATHIOL sirops, enfants et adultes.

et, des **associations**:

Admis : EUCALYPTINE LEBRUN, EUCALYPTINE LE BRUN PHOLCODINE, NORTUSSINE, et SUPPOSOR EUCALYPTO.

Supprimé : ACATAR.

14) MEDICAMENTS UTILISES DANS LES RHINITES ET SINUSITES

formes orales :

Admis : CLARINASE, CLARINASE ONCE DAILY, RHINATHIOL ANTIRHINITIS.

Ajouté: REACTINE PLUS PSEUDOEFEDRINE.

Supprimé : ACTIFED comprimés et sirop, CIRRUS, et SINUTAB.

formes nasales liquides et sprays:

Solutions salines:

Admis : PHYSIODOSE SERUM PHYSIO (GILBERT), les sprays PHYSIODOSE ISO- et HYPERTONIQUE et PHYSIOMER soft, normal et strong.

Ajouté: PHYSIOMER sinus.

Les vasoconstricteurs:

Admis : NESIVINE (tout dosage et conditionnement) car existe sine conservans et pour enfants, SOFRAMYCINE, et XYLOMETAZOLINE EG.

Supprimé : ENDRINE, PRICIASOL, VASOCEDINE, VICKS SINEX, RHINOSPRAY, NASA-RHINATHIOL, NASA-SINUTAB, NUSO-SAN, OTRIVINE, DELTARHINOL MONO, NEUSINOL, SOFRALINE et SOFRASOLONE pour éviter les associations.

Divers:

Admis : INHALO-RHINATHIOL inhalation.

15) ANALGESIQUES ET ANTIPYRETIQUES ET ANTI-INFLAMMATOIRES

PARACETAMOL pur:

Admis : 500 mg MAXIMUM, SEULEMENT PETITS CONDITIONNEMENTS TOUTE FORME qui sont REPRIS SUR LA LISTE DES REMBOURSABLES INAMI DOULEUR CHRONIQUE, DAFALGAN suppositoires et la solution pédiatrique, PERDOLAN suppos et sirop.

Pas admis : paracétamol, dosages de plus de 500 mg ne sont pas repris, ceux-ci sont logiquement remboursés par l'INAMI dans le cadre des douleurs chroniques moyennant attestation du médecin conseil.

Pas admis : PANADOL Zapp, PANADOL retard, DOLPRONE et PERDOLAN car trop cher.

SALICYLES :

Admis : les comprimés et les sachets. ASPEGIC 250, 500 et 1000 en sachets, ASPIRINE 500mg COMPRIMES, et ACENTERINE.

Supprimé : les dosages 100 mg (en faveur d'autres remboursés par l'INAMI) ASPIRINE 100 mg et ASPEGIC 100 mg, et les formes effervescentes (raison prix) ASPIRINE 500mg EFFERV, SEDERGINE EFFERV, ALKA SELTZER. Egalement DISPRIL 300 mg car hors marché.

ASSOCIATIONS paracétamol+codéine :

Admis : seulement PARACOD MYLAN (remplace DOCPARACOD qui n'existe plus).

IBUPROFEN :

Admis : Ibuprofen génériques en sirop et MALAFENE sirop.

Pas admis : NUROFEN .

COLCHICINE. Admis .

16) HYPNOTIQUES, SEDATIFS ET ANXIOLYTIQUES

Hypnotiques, sédatifs et anxiolytiques :

Admis : tous les génériques, sauf BROMAZEPAM 12 mg et DIAZEPAM 10 mg grand modèle. ZOLPIDEM génériques maximum 30 comprimés. Des autres produits seulement les formes et dosages non disponibles en générique et EPSIPAM .

Pas admis : les spécialités **FLUNITRAZEPAM** .

Supprimé : **LYSANXIA** (toute forme et dosage) car il existe maintenant en forme générique **PRAZEPAM**. RIVOTRIL 2 mg petit et grand conditionnement.

Varia:

Admis : RELAXINE dragées et SEDANXIO petit modèle, SEDINAL gouttes 30 ml.

Ajouté : SEDISTRESS (seulement petit conditionnement)

Supprimé : **SEDINAL gouttes 100ml** (seulement 30 ml admis, pour favoriser la préparation magistrale mais avoir une alternative en urgence).

17) ANTIMIGRAINEUX

Admis : CAFERGOT comprimés et suppos, petit modèles seulement.

18) HORMONES SEXUELLES

La nécessité d'une liberté en matière de planning familial et d'une prévention du SIDA justifie d'autoriser **tous les contraceptifs hormonaux, chimiques ou mécaniques, indépendamment de l'âge de l'usager et toute taille de conditionnement (modèles de 3, 6 et 13 mois)**. Nous reprenons donc **sur la liste tous ceux qui ne sont pas remboursés ou qui sont seulement remboursé en catégorie J(eunes)**. Exception : **DIANE (pas admis)**.

Estro-progestatifs à usage contraceptif:

Admis : MICROGYNON 20, MICROGYNON 30, ELEONOR, LOWETTE, NORANELLE, STEDIRIL 30, FEMODENE, HARMONETTE, MARVELON, MELIANE, MERCILON, MINULET, MIRELLE, ARMUNIA 20, ARMUNIA 30, DROSPIBEL, HELEN, RHONYA, YASMINE, YASMINELLE, YAZ, ZOELY, GRACIAL, TRINORDIOL, QLAIIRA, EVRA PATCHES, NUVARING.

Nous allons réévaluer à la prochaine révision si YASMINE et YASMINELLE ne peuvent pas être supprimé en faveur de leurs génériques.

Supprimé : **DESO 20, DESO 30** sont supprimé de la liste car remboursé par l'INAMI pour tout âge.

Progestatifs à usage contraceptif:

Admis : CERAZETTE, SAYANA, MIRENA, IMPLANON.

Contraception d'urgence :

Admis : NORLEVO, POSTINOR, ELLAONE.

Anti-androgènes (cyprotérone + ethinylestradiol):

Admis : GRATIELLA (les autres sont remboursables INAMI)

Pas admis : DIANE.

Ménopause et substitution hormonale :

Admis : LIVIAL, HERIA : tout modèle

Varia:

Admis :

- Les **STERILETS** : GYNEFIX, MITHRA, MULTI-LOAD, NOVA T.
- Le **PRESERVATIFS** : DUREX SILVER et FEMIDOM. (DUREX BENELUX n'existe plus)
- Les **PESSAIRES PORTEX**.
- **DOSTINEX**, pour arrêter la montée du lait maternel.

Ajouté : CARBERGOLINE TEVA.

19) ANTIPARASITAIRES

- ANTHELMINTIQUES

Admis : VERMOX petit modèle et YOMESAN.

Supprimé : DOCMEBENDA car il est supprimé du marché.

- ANTIMALARIA

Admis : NIVAQUINE, LARIAM, MALARONE et PALUDRINE.

20) ANTIVIRAUX

Admis : Aciclovir génériques à usage oral (sauf ACICLOVIR EG 800mg et ACICLOVIR EG 200 mg), et ZOVIRAX suspension.

Supprimé : ACICLOVIR EG 800mg et ACICLOVIR EG 200 mg, en raison du prix.

21) VACCINS: RECOURIR D'ABORD A LA VACCINATION GRATUITE !

VACCINS ANTI-VIRAUX:

Admis : IMOVAX POLIO, ENGERIX-B, FSME IMMUN, HAVRIX, EPAXAL et TWINRIX

Ajouté : ROTARIX ET ROTATEQ, sans limite d'âge, tout type de conditionnement.

Pas admis : FENDRIX et HB VAXPRO .

Supprimé : CERVARIX, GARDASIL car ils sont remboursables pour les jeunes femmes de moins de 19 ans.

VACCINS ANTI-GRIPPE:

Admis : les remboursables, sans limite d'âge ou de pathologie : ALPHARIX, INFLUVAC S, VAXIGRIP, AGGRIPPAL, INFLEXAL V.

Ajouté : INTANZA qui n'était pas encore repris sur la liste.

VACCINS ANTI-BACTERIENS :

Admis : BOOSTRIX , INFANRIX IPV , INFANRIX HEXA, PREVENAR , PREVENAR 13, REVAXIS, TETRAVAC, TEDIVAX, MENINGITEC, MENJUGATE, NEISVAC-C, MENCEVAX, MENVEO. PNEUMO 23, sans limite d'âge. TUBERCULINE 2 UI, TYPHERIX, VIVOTIF BERNA et TYPHIM.

Supprimé : **VACCINS ANTI-ALLERGIQUES STALLERGENES** : ce type de vaccination doit être ciblée, et n'est jamais urgente à la semaine prêt (soumis au réquisitoire).

22) MINERAUX, VITAMINES ET TONIQUES

Calcium : **Pas admis**, en faveur de la magistrale, qui est remboursée.

Fer :

Admis : toutes les spécialités enregistrées à base de Fer : LOSFERRON, FERRICURE, FEROGRADE, FERO-GRADUMET, GESTIFEROL, FERCAYL.

Supprimé : FER-IN-SOL gouttes et B-FER qui ne sont pas enregistrés comme médicament.

Fluor:

Admis : FLUOR S.M.B. Gouttes.

Magnésium : On supprime toute spécialité à base de Magnésium.

Supprimé : MAGNESPASMYL et ULTRA MG.

Vitamines B :

Admis : les rubriques thiamine (BENERVA, BETAMINE, VIT B1 STEROP) et pyridoxine (PYRIDOXINE, VIT B6 STEROP), Vit B12 amp , et des associations de vitamines B : BEFACT FORTE et TRIBVIT.

Acide folique: on supprime l'acide folique en faveur des préparations magistrales.

Supprimé : FOLAVIT 0,4 Mg et 4 Mg .

Vitamine D :

Admis : D-CURE gouttes et ampoules.

Vitamine K :

Admis : VITAMON K.

Ajouté : KONAKION

Multivitamines : les complexes de vitamines sont supprimés pour raison du coût que cela représente et parce que l'utilisation de multivitamines n'est indiquée qu'exceptionnellement. Une seule spécialité pour femmes enceintes reste sur la liste.

Admis : OMNIBIONTA PRONATAL METAFOLIN, AD CURE reste sur la liste.

Supprimé : OLAMINE, ALVITYL SIROP, PROTOVIT, OMNIBIONTA JUNIOR SIROP et MULTI-WILL.

23) MEDICAMENTS A USAGE DERMATOLOGIQUE

- ANTISEPTIQUES ET DESINFECTANTS

Chlorhexidine et associations avec chlorhexidine :

Admis : ASTREXINE, CEDIUM CHLORHEXIDINE, HANSAMEDIC, HIBIDIL, HIBISCRUB, MEFREN, MEDISEPTA, CETAVLEX, HAC SOL, HACDIL S.

Tosylchloramide sodique :

Admis : seulement CHLORONGUENT et CLONAZONE.

Povidone iodée :

Admis :BRAUNODERM, BRAUNOL, IODEX et ISOBETADINE DERMIQUE, GEL, TULLES, GYNECO et ISOBETADINE SAVON GERMICIDE sauf savon grand flacon 500ml.

Pas admis : ISOBETADINE SAVON GERMICIDE 500ml.

Supprimé : ISOBETADINE applicateur vaginal, BRAUNODINE (hors marché).

Du reste :

Admis :CEDIUM BENZALKONIUM, FURACINE, HEXOMEDINE et NEO-SABENYL (200 ml seulement).

- ANTIBIOTIQUES

Admis : BACTROBAN, CHLORAMFENICOL, FUCIDIN et GEOMYCINE.

- SULFAMIDES

Admis : FLAMIGEL 50 g et SEDOFLAME.

Supprimé : FLAMMAZINE 50 g, AG-sulfadiazine EG et SULFASIL (hors marché).

- ANTIMYCOSIQUES

Admis : SELSUN shampooing, et DAKTOZIN.

Supprimé : DAKTARIN crème est supprimé en faveur des préparations magistrales remboursées.

- ANTIVIRAUX

Admis : Les crèmes génériques ACICLOVIR 2 g MAXIMUM.

Pas admis : VIRATOP (3 g) .

- MEDICAMENTS CONTRE LA GALE ET LA PEDICULOSE

Admis : PRIODERM lotion 100ml (moins cher que radikal)

Ajouté : SILIKOM lotion 100ml (cnk2316958), le peigne KAPILL'AIR (cnk 1634450)

Supprimé : EURAX, NIX, PARA et PARA PLUS, RADIKAL. ZALVOR est supprimé en faveur de la préparation magistrale perméthrine 5% crème hydrophile FTM 100g moins onéreuse et qui est maintenant intégralement pris en charge par le CPAS (pas de remboursement INAMI) au prix forfaitaire de 22.00 euro, récipient compris.

- ANESTHESIQUE LOCAL :

Admis : EMLA

- ANTI-INFLAMMATOIRES PURES

Admis : seulement les génériques de ibuprofen gel (IBUPROFEN TEVA et KELA).

Supprimé : FASTUM, MOBILISIN, et NIFLUGEL pour raison des recommandations CBIP concernant le fastum et raison prix.

- HIRUDOÏD pommade et gel: **Admis**.

- ANTI-ACNEIQUES

Supprimé : ROZEX et STIMYCINE supprimés en faveur des préparations magistrales remboursés et moins chers.

- MEDICAMENTS ANTIPSORIASIQUES

Supprimé : DIPROSALIC et LOCASALEN sont supprimés en faveur des préparations magistrales remboursées.

- PREPARATIONS PROTECTRICES OU CICATRISANTES

Admis : MITOSYL reste mais on rappelle qu'il y a des alternatives en préparations magistrales remboursés.

Supprimé : INOTYOL (raison prix).

24) USAGE OPHTALMIQUE

Admis : ISOPTO ATROPINE, LACRYSTAT et VISINE restent sur la liste.

Ajouté : CYCLOGYL.

Supprimé : ALLERGODIL .

25) USAGE OTIQUE

Admis : CERULYX, OTIPAX (cnk 2535615), OTOCALMINE (cnk 2585479), PANOTILE, POLYDEXA.

Supprimé : XERUMENEX.

26) AFFECTIONS BUCCO-PHARYNGEES

Admis : les bains de bouche HEXTRIL et ISO-BETADINE BUCCAL, les sprays NEO-GOLASEPTINE et HEXOMEDINE.

Ajouté : ANGIOCINE 24 pastilles, MUCOANGIN, JUNIOR ANGIN, TYRO ANGIN et SULFARLEM S25 pour la xérostomie.

Supprimé : IODEX BUCCAL qui n'est plus enregistré, COLLUDOL, MEDICA SPRAY ainsi que les pastilles à sucer HIBITANE et MEDICA. Trop d'abus.

27) AUTRES MEDICAMENTS DIVERS. Admis :

- Potassium : CHLOROPOTASSURIL, KALIUM RETARD , STEROPOTASSIUM, ULTRA K..
- la spécialité DEANXIT.
- la spécialité ANTABUSE. (CAMPRAL est remboursé INAMI)
- SCOPOLAMINE amp, XYLOCAINE avec et sans adrénaline 1% et 2% amp, et GLUCOSE HYPERTONIQUE amp.

LES PRODUITS SUIVANTS SONT EGALEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES CPAS

- DERMATOLOGIE

1. PANSEMENTS ET COMPRESSES REMBOURSABLES par l'INAMI comme magistrale (compresse stériles, compresse stériles non-adhérentes, bande de crêpe, bande de gaze, mèches,..).

Ils ne sont pris en charge qu'à concurrence de leur prix INAMI, pas au tarif comptoir. Ils sont délivrées aux mutualistes et aux bénéficiaires sans mutuelle, avec une intervention personnelle par recipé (max 3 modules), propre à chaque CPAS.

2. BANDAGES

Admis : BANDES DE CONTENTION DAUERBINDE (sauf DAUERBINDE FORT K) , MICROPORE 1,25 et 2.5 cm.

Pas admis : ZETUVIT et compresse absorbantes, DAUERBINDE FORT K.

Ajouté : OMNIFIX 10 cm x 2.5m rouleau.

Supprimé : MEFIX 5, 10 et 15 cm, bande de 2.5 m

3. PANSEMENTS

Ajouté: CURAPOR TRANSP 7x5 CM, CURAPOR TRANS 10x8 CM, HYDROFILM PLUS 9x15 CM, SUPRASORB F 10CMx 1 M, CURAPOR 7x5 cm, CURAPOR 10x8 cm , COSMOPOR E 15x9 CM , COSMOPOR E 25x10 CM, COSMOPOR E 35x10 CM. LOMATUELLE GAZE.

Supprimé : OP-SITE , BIOGAZE, FLAMMATULE VASELINE .

4. HYDROGELS

Supprimé : DUODERM HYDROGEL

5. HYDROCELL FOAM DRESSINGS

Supprimé : ALLEVYN, BIATAIN, MEPILEX : remboursement possible via INAMI pour plaies chroniques.

6. HYDROCOLLOIDES

Supprimé : AQUACEL, COMFEEL, DUODERM : remboursement possible via INAMI pour plaies chroniques.

7. ALGINATES

Supprimé : ALGISITE et SEASORB COMFEEL.

8. ECZEMA ATOPIQUE DES ENFANTS

Supprimé: ADERMA EXOMEGA CREME 250 ML est supprimé car énorme consommation et préférence pour les préparations magistrales.

- MEDECINE INTERNE ET GENERALE

Admis : VOLUMATIC

Ajouté : VORTEX.

Supprimé : BABY-HALER , ISOBETADINE IRRIGATEUR VAGINAL.

FIN DU CADRE GENERAL

D'application à partir du 01 - 11 – 2012